

Sécurité-incendie dans les logements pour étudiants

MEILLEURS CONSEILS pour protéger ton logis, au **collège** comme à l'**université**

LA CUISSON d'aliments est la cause première des incendies résidentiels

- **Garde à l'œil ta casserole** : ne quitte jamais la pièce pendant la cuisson.
- Garde **tout** ce qui est inflammable (boîte à pizza, torchons, essuie-tout et poignées) à bonne distance de la cuisinière.

ATTENTION AU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE : la surcharge des circuits et les prises multiples sont dangereuses

- Utilise des barres d'alimentation munies d'un **disjoncteur** et d'un **parasurtenseur**. Assure-toi qu'elles portent le logo d'un organisme d'homologation indépendant et accrédité, comme **CSA** ou **ULC**.
- N'utilise les rallonges électriques qu'à titre temporaire.
- Ne fais pas passer de fils sous les tapis où ils pourraient être facilement endommagés.

PLAN D'ÉVACUATION : Si l'avertisseur retentit, tout le monde doit savoir quoi faire et où aller. Élabore un plan :

- Prévois, si possible, **deux issues** pour chaque pièce. La première issue serait la porte, et la deuxième peut être une fenêtre par laquelle on peut sortir sans danger. Les issues doivent être dégagées et accessibles.
- Sors de l'immeuble le plus vite possible. **Ne retourne jamais dans un bâtiment en flammes.**
- Une fois à l'extérieur, appelle le **9-1-1** sur un cellulaire ou sur la ligne téléphonique d'un voisin.



CHAUFFERETTE

- Place les radiateurs à au moins **un mètre** de tout objet inflammable (papier, literie, meubles, rideaux).
- Éteins la chaufferette avant de sortir ou d'aller au lit.

LA CIGARETTE est la première cause des incendies mortels.

- Demande aux fumeurs de fumer à l'**extérieur**.
- Assure-toi d'avoir des **grands cendriers profonds et stables** à portée de main.
- Après une fête, vérifie si **des mégots** sont tombés derrière les oreillers et les coussins : les sofas et les chaises peuvent vite prendre feu!

AVERTISSEURS DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE : Avoir un détecteur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnels chez soi, c'est obligatoire de par la loi.

- **Teste-les tous les mois** en appuyant sur le bouton prévu à cet effet. S'il ne fonctionne pas, avertis immédiatement le propriétaire.
- Il est **illégal** pour un locataire de désactiver ou couvrir un détecteur de fumée ou un avertisseur de monoxyde de carbone.
- Si la vapeur de la douche ou l'utilisation de la cuisinière, du four ou du grille-pain déclenche l'avertisseur, demande à ton propriétaire de le déplacer ou d'en installer un muni d'un bouton de désactivation temporaire.



LES BOUGIES, c'est bon pour l'ambiance, mais risqué pour les incendies

- **Ne laisse jamais une bougie allumée sans surveillance**, éteint les toutes avant de quitter la pièce ou d'aller au lit.
- Place les bougies sur un chandelier sûr et solide qui ne risque pas de prendre feu ou de se renverser.
- Garde les bougies à au moins 30 cm de tout objet inflammable.
- Envisage d'utiliser des **bougies à piles**.
- Évite d'allumer des bougies dans la chambre à coucher.



Pour en savoir plus, communiquez avec le **service d'incendie le plus proche.**



Service des incendies / Fire Department

(613) 632-1105

www.hawkesbury.ca



**Bureau du commissaire
des incendies et de la gestion
des situations d'urgence**
ontario.ca/commissairesdesincendies